



Déclaration du SE-Unsa 27 CAPD du 03 février 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Avant d'entamer nos travaux et malgré la période officielle terminée, le SE-Unsa adresse tous ses vœux de bonne et heureuse année aux membres de la CAPD ainsi qu'à tous les personnels de la DSDEN.

Faisons des vœux pour nous tous, mais des vœux qui nous engagent.

Souhaitons que notre service public d'Education amplifie sa transformation pour offrir réellement à chacune et chacun les conditions de son émancipation.

Souhaitons que ses personnels voient leur travail reconnu et respecté.

Souhaitons que l'enrichissement grâce à nos différences devienne la meilleure réponse aux enfermements, aux communautarismes, aux intégrismes, aux absolutismes de toutes sortes.

Souhaitons que nous sachions écrire l'avenir avec optimisme pour que notre nation et le monde qui l'entoure soient fiers de nous.

Souhaitons-nous tout cela.

Et prenons notre part de travail, d'investissement, d'action, pour que ces vœux deviennent réalités.

Sur le plan national, nous avons vu aboutir un dossier initié par le SE-Unsa, celui de l'ISAE et de ses « oubliés ». Nous nous félicitons de voir la création d'une IMP (indemnité pour mission particulière) pour les animateurs TICE du 1er degré à la hauteur de l'ISAE, ainsi que l'augmentation de l'indemnité des référents.

Il reste cependant des dossiers importants sur lesquels des solutions doivent être apportées. Celui de l'allègement et la simplification des tâches de directeurs ainsi que celui des missions et de la revalorisation des conseillers pédagogiques en font notamment partie.

Sur le plan départemental, nous avons commencé à travailler pour un mouvement plus transparent et plus juste lors de différents groupes de travail. Nous nous félicitons du retour à deux phases de celui-ci dans notre département.

Nous souhaitons donc que cette dynamique constructive perdure lors des futures discussions concernant le mouvement, aboutissant certes à une meilleure couverture du territoire mais surtout à une capacité à muter des collègues plus importante et apportant un taux de satisfaction meilleur que ces 3 dernières années.

À l'ordre du jour de cette CAPD, nous examinerons les demandes de permutations.

Les 251 collègues qui souhaitent aujourd'hui changer de département attendent une augmentation conséquente du taux de réussite aux permutations informatisées. Nous formulons le vœu que les 93 candidats à ces opérations pour rapprochement de conjoint trouvent une solution à leur demande de mutation.

De plus en plus de demandes se font au titre de la reconnaissance d'un handicap, cette année elles sont au nombre de 18. Les collègues concernés nous font part de difficultés dans cette démarche, notamment dans l'attente des commissions MDPH. Et nous craignons que certaines notifications de la MDPH arrivent trop tard pour intégrer le calcul du barème. Nous espérons que les services feront le maximum pour que les situations soient prises en compte dans le barème avant la remontée au ministère.

Chaque année, nous nous retrouvons avec des situations familiales très problématiques, familles nombreuses avec département non limitrophe et plusieurs années de séparation, sans perspective de mutation....

Nous espérons de nouveau la tenue d'un groupe de travail ministériel afin de pouvoir exposer ces situations.

En dernier recours, de trop nombreux collègues sont contraints de demander une disponibilité ou un temps partiel. Sur ce point, nous aimerions connaître, Monsieur l'Inspecteur, votre position concernant l'attribution de ces derniers.

Enfin, nous regrettons toujours de ne pas connaître le calibrage réalisé dans chaque département pour ces opérations de permutations informatisées.

Merci de votre attention.